



Givisiez



**Message d'automne du Conseil communal
et convocation de l'Assemblée communale
du 18 décembre 2014**

Sommaire

Message du Syndic	1
Convocation de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014	2
Budget d'investissements 2015	3
Récapitulation du budget de fonctionnement 2015	4
Commentaires sur le budget de fonctionnement 2015	5-15
Evolution des charges liées et des impôts entre 2008 et 2015	16
Planification financière de fonctionnement 2015-2019	17
Subventionnement des titres de transports	18
Horaires de l'administration durant les fêtes de fin d'année	19
In Memoriam	20-21
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Association Lire et Ecrire	22
Marcello, une grande artiste native de Givisiez	23
Le FC Givisiez, un club en devenir	24-25
Invitation à la crèche vivante au Manoir	26
Fribourg Solidaire	27
Service de déclaration d'impôts de Pro Senectute	28
Baby guide	29

Photo de couverture : Georges Baechler
Dessins de Pécut : pages 9, 15, 26 et 28
Textes pages 20 et 21 : Gérard Steinauer

Message du Syndic

MERCI !



L'année que nous venons de vivre a été riche en défis et événements. Nous avons tenté de faire aboutir la fusion avec trois autres communes voisines. Nous avons finalisé le projet d'agrandissement des Terrasses du Manoir; la valorisation du plan d'aménagement de détail de Chandolan a été présentée au public au printemps passé et le projet d'appartements pour personnes à mobilité réduite vient de prendre son envol dans le secteur de Chanteclair. En parallèle, des défis régionaux, tels que le déplacement de la halte ferroviaire de Givisiez et la suppression du passage à niveau par une route de contournement, sont en pleine gestation et devraient devenir réalité à court terme. S'ajoute à cela le travail considérable investi dans le nouveau Plan d'aménagement local, que nous souhaitons mettre à l'enquête publique au début de l'année 2015. Quant au travail ordinaire qui consiste à faire fonctionner notre Commune sur le plan administratif et opérationnel, je crois pouvoir affirmer qu'il a été assumé par l'ensemble des collaborateurs de Givisiez avec professionnalisme et engagement.

C'est pourquoi, une fois n'est pas coutume, je voudrais saisir l'opportunité de ce Message d'automne pour adresser mes remerciements les plus chaleureux à mes collègues du Conseil communal qui s'engagent sans compter dans leurs dicastères respectifs. Les médias nous rapportent régulièrement les problèmes de recrutement que rencontrent les Exécutifs de nos régions, qu'ils soient provoqués par la complexité des dossiers, la non-adhésion des citoyens aux décisions politiques, ou encore les exigences de plus en plus pressantes des administrations cantonales. Quelles qu'en soient les raisons, il faut du courage et de la persévérance pour tenir bon et pour assumer les tâches auxquelles on a adhéré car il est de plus en plus difficile de concilier celles-ci avec sa vie familiale ou professionnelle. Donc, chers collègues, merci à vous et surtout merci à vos familles qui acceptent de partager votre temps avec la communauté villageoise.

Mes remerciements vont aussi à tout le personnel communal et aux diverses commissions. Leur professionnalisme et leur disponibilité font que notre Commune est en mesure d'offrir des prestations de qualité à la collectivité. Pour conclure, je tiens surtout à vous remercier, chers citoyennes et citoyens de Givisiez, vous qui par votre confiance permettez au Conseil communal de gérer au mieux les intérêts de notre Commune. Vous venez d'ailleurs de le prouver par vos votes positifs lors de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre passé, en acceptant la vente du Manoir à sa Fondation, le rétablissement du taux d'imposition fiscal à 70% et la réduction du nombre de Conseillers communaux pour la nouvelle Législature. Ce sont précisément ces décisions qui permettront à l'équipe en place, dès 2016, de relever les défis à venir avec sérénité et confiance.

Ce message sera le dernier pour l'année en cours. Je profite donc de cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Que la nouvelle année nous soit profitable et pleine de promesses tenues !

Georges Baechler, Syndic

Convocation de l'Assemblée communale du 18 décembre 2014

Givisiez, le 20 octobre 2014

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **jeudi 18 décembre 2014 à 20h00** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13.10.2014
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
2. Budget de fonctionnement 2015
3. Divers

Au nom du Conseil communal
Le Syndic : Georges Baechler
Le secrétaire : Philippe Vorlet

Budget d'investissements 2015

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Etude pour la construction d'une nouvelle école
*(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise
à une Assemblée communale en 2015)*

CHF 50'000

3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Réalisation de la zone sportive de Chandolan
*(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise
à une Assemblée communale en 2015)*

CHF 250'000

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Aménagement de la Place de-Boccard
*(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise
à une Assemblée communale en 2015)*

CHF 300'000

Modification de l'éclairage public
*(montant qui sera vraisemblablement payé en 2015 sur le crédit voté
par l'Assemblée communale du 15 décembre 2010)*

CHF 40'150

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable

CHF - 10'000

- Taxes de raccordement au réseau d'eaux usées

CHF - 15'000

Réaménagement du cimetière
*(montant qui sera vraisemblablement payé en 2015 sur le crédit voté
par l'Assemblée communale du 20 décembre 2012)*

CHF 21'100

Valorisation du PAD Chandolan
*(montant qui sera vraisemblablement payé en 2015 sur le crédit voté
par l'Assemblée communale du 26 mai 2014)*

CHF 100'000

8 ECONOMIE

Panneaux solaires quartier de la Faye
*(dossier à l'étude, dont la dépense pourrait être soumise
à une Assemblée communale en 2015)*

CHF 100'000

Total net du budget d'investissements 2015 CHF **836'250**

Récapitulation du budget de fonctionnement 2015

	Comptes 2013		Budget 2014		Budget 2015	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. ADMINISTRATION	1'841'923.60	225'176.95	1'863'425.00	231'400.00	1'799'665.00	229'450.00
1. ORDRE PUBLIC	378'703.00	26'292.50	382'680.00	7'000.00	373'915.00	7'000.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'663'512.75	144'083.00	3'705'320.00	96'240.00	3'780'725.00	119'050.00
3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	538'353.25	22'565.25	584'500.00	25'000.00	572'215.00	24'800.00
4. SANTE	1'050'064.40	27'506.65	1'112'630.00	30'000.00	1'161'885.00	30'800.00
5. AFFAIRES SOCIALES	1'772'467.60	10'121.22	1'847'955.00	16'050.00	1'997'145.00	14'755.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'469'807.08	150'699.10	1'469'200.00	126'650.00	1'520'480.00	126'250.00
7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1'955'807.40	1'681'332.55	2'044'215.00	1'751'700.00	2'066'120.00	1'828'720.00
8. ECONOMIE	47'745.03		52'280.00		63'245.00	
9. IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3'896'401.63	14'182'912.84	3'950'210.00	14'212'260.00	3'615'525.00	14'472'630.00
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT	16'614'785.74	16'470'690.06	17'012'415.00	16'496'300.00	16'950'920.00	16'853'455.00
Excédents charges/produits fonctionnement	-144'095.68	-0.87%	-516'115.00	-3.13%	-97'465.00	-0.58%

Commentaires sur le budget de fonctionnement 2015

Préambule

L'estimation du produit fiscal de l'an prochain est basée sur les taxations d'impôts 2012, aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales, et ajustée selon les directives du Service cantonal des contributions. Elle tient compte également de l'évolution conjoncturelle et de l'augmentation du taux d'impôt communal à CHF 0,70 dès le 1^{er} janvier 2015.

Quant aux dépenses liées nettes (CHF 5'786'755) résultant de dépenses fédérales et cantonales, elles enregistrent une augmentation de CHF 397'675 en regard du budget 2014. En outre, les charges nettes liées à la région ascendent à CHF 3'128'230 et accusent une augmentation CHF 71'930 par rapport à l'an dernier.

Comparaisons entre budget 2015, budget 2014 et comptes 2013

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
0 ADMINISTRATION GENERALE	-1'570'215	-1'632'025	-1'616'746.65
Traitement, indemnités et frais du Conseil ¹⁾	-365'000	-375'000	-367'054.40
Commission financière, fiduciaire et scrutateurs	-23'500	-23'500	-24'539.70
Traitement du personnel administratif ²⁾	-588'500	-616'500	-649'036.95
Charges salariales nettes ³⁾	-335'045	-339'920	-307'642.20
Participation à l'administration générale de l'Agglo	-38'700	-36'835	-34'213.95
Imprimés et annonces	-40'000	-55'000	-39'426.95
Fournitures de bureau, ports et téléphones	-75'500	-80'900	-74'133.55
Réceptions et délégations	-20'000	-28'000	-10'124.85
Mobilier et machines de bureau, informatique ⁴⁾	-57'000	-60'000	-84'640.65
Audit de sécurité	-2'000	-3'000	0.00
Cotisations diverses	-4'600	-4'500	-4'503.40
Frais divers de fonctionnement	-35'570	-23'870	-35'441.95
Commission de perception impôt paroissial	14'000	14'000	13'172.50
Emoluments pour documents d'identité et divers	1'200	1'000	839.40

¹ La rétribution du Conseil communal est budgétisée sur la base de 36 séances et environ 4000 heures de vacations.

² Les salaires du personnel communal sont stables et n'ont pas été indexés au coût de la vie, vu la faible variation de l'indice.

³ Ce poste regroupe les charges sociales nettes de l'ensemble des salaires du personnel, sans la déchetterie ni le cimetière, qui font l'objet d'une répartition intercommunale dans leurs chapitres respectifs. Dans les charges sociales sont comprises celles relatives aux personnes qui se dévouent pour le bien-être de nos habitants. Le total des salaires se monte à CHF 1'803'300.

⁴ Cette rubrique comprend CHF 35'000 pour la maintenance de l'informatique, CHF 17'000 pour l'acquisition de programmes et le renouvellement de certains postes de travail ainsi que CHF 5'000 pour l'acquisition de mobilier ou machines de bureau.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
1 ORDRE PUBLIC	-366'915	-375'680	-352'410.50
Police locale ⁵	-130'640	-125'590	-125'496.30
Justice de paix	-42'300	-45'650	-41'002.40
Service du feu : ⁶			
- Solde sapeurs-pompier/instructeurs	-67'500	-67'500	-62'857.15
- Equipements (./ subv. ECAB)	-11'000	-11'000	6'493.40
- Frais d'immeuble	-37'660	-52'360	-50'646.05
- Police des constructions AEAI	-2'000	-1'000	-4'920.20
- Entretien matériel et véhicules	-20'000	-20'000	-26'960.00
- Repas et collations	-7'000	-7'000	-4'551.20
- Frais divers de fonctionnement	-22'180	-20'580	-18'113.00
Militaire	-500	-500	314.10
Protection civile ⁷	-20'780	-20'285	-20'320.60
Protection de la population (ORCOC)	-5'355	-4'215	-4'351.10

⁵ Ce montant représente notre part à la police intercommunale (CHF 125'640) à laquelle s'ajoute une somme de CHF 5'000 pour les interventions de la police route des sapeurs pompiers lors de manifestations locales et régionales.

⁶ La défense incendie de notre commune nécessite des dépenses pour CHF 167'340, en diminution de CHF 12'100 en regard de l'an dernier. La rénovation des portes de garages a été achevée en 2014.

⁷ Cette rubrique correspond à la part de Givisiez à la protection civile cantonale (CHF 6'260); le solde (CHF 14'520) représente les frais de fonctionnement de l'abri public du Champ de l'Orme.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	-3'661'675	-3'609'080	-3'519'429.75
Cycle obligatoire :			
- Ecole enfantine, part aux dépenses cant. ⁸⁾	-326'380	-320'000	-292'318.15
- Ecole primaire, part aux dépenses cant. ⁸⁾	-1'265'000	-1'224'380	-1'257'030.70
- Cycle d'orientation ⁸⁾	-975'030	-973'040	-941'499.00
- Autres écoles ⁸⁾	-78'770	-59'000	-73'390.95
- Fournitures scolaires ⁸⁾	-50'000	-50'000	-57'132.65
- Frais extrascolaires ⁸⁾	-72'400	-63'780	-70'787.15
Services auxiliaires et classes spéciales ⁸⁾	-117'185	-118'180	-113'252.85
Ecoles spéciales pour handicapés ⁸⁾	-432'380	-436'150	-401'062.65
Formation professionnelle ⁸⁾	-82'030	-86'800	-80'878.30
Bourses d'études et d'apprentissages	-500	-1'000	-200.00
Accueil extrascolaire ⁹⁾	-165'500	-181'000	-131'819.20
Entretien des machines et du mobilier	-25'000	-24'250	-31'324.30
Transports scolaires de La Faye	-62'000	-62'000	-60'770.00
Administration scolaire	-9'500	-9'500	-7'963.85

⁸⁾ Les dépenses obligatoires relatives à l'enseignement ascendent à CHF 3'399'175 et sont en augmentation de CHF 67'845 en regard de l'an dernier. Les dépenses de l'enseignement obligatoire représentent le 20,06 % du budget communal, sans les charges liées aux immeubles.

⁹⁾ Le service de l'accueil extrascolaire pour les classes primaires et la collaboration avec l'Association Le Bosquet pour les enfants des classes enfantines fonctionnent de manière exemplaire.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	-547'415	-559'500	-515'788.00
Bibliothèque communale	-58'200	-58'000	-57'050.70
Conservatoire, écoles de musique et de chant	-85'900	-76'290	-84'964.30
Participation à la culture régionale ¹⁰	-188'615	-190'210	-152'715.80
Parrainages divers	-2'500	-3'000	-1'303.00
Activités culturelles locales	-23'000	-27'000	-30'726.05
Participation à Radio Fribourg/Freiburg	-2'500	-2'500	-2'500.00
Frais d'exploitation du centre sportif	-68'200	-77'000	-71'021.15
Fêtes des sports de Chandolan	-2'500	-2'500	0.00
Participation au site sportif de St-Léonard ¹¹	-25'000	-25'000	-25'000.00
Dons aux sociétés sportives ¹²	-40'000	-45'000	-30'367.35
Entretien des places de jeux	-5'000	-5'000	-25'295.15
Camps scolaires, colonies de vacances	-46'000	-48'000	-34'844.50

^{10|} Ce montant comprend notre participation convenue aux frais de fonctionnement des espaces culturels de Nuithonie et de l'Equilibre (CHF 94'380) ainsi que notre contribution à l'animation culturelle régionale (CHF 92'235).

^{11|} Ce montant représente notre participation forfaitaire aux divers frais liés à l'exploitation des installations sportives implantées sur le site de St-Léonard.

^{12|} Cette somme concerne la part communale versée aux diverses sociétés sportives pour la formation de la jeunesse.

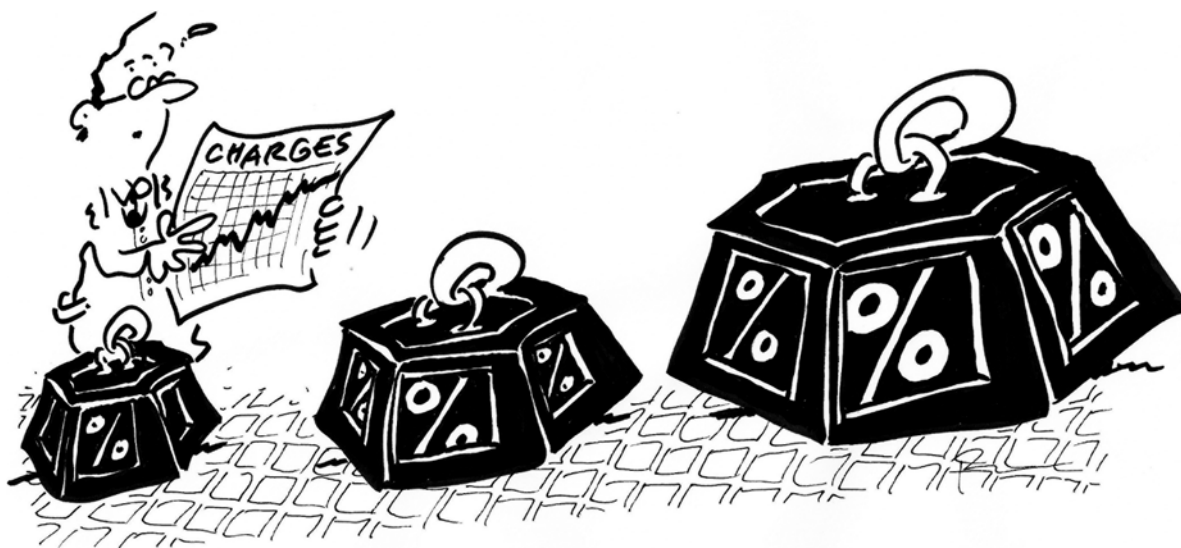
	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
4 SANTE ¹³	-1'131'085	-1'082'630	-1'022'557.75
Coûts résiduels des soins	-1'510	0	0.00
Service d'Ambulance de la Sarine	-59'650	-57'360	-53'123.00
Soins spéciaux	-483'370	-486'010	-463'649.40
Homes pour personnes âgées	-335'990	-290'120	-275'974.55
Soins ambulatoires	-241'365	-240'140	-221'184.00
Services médical et dentaire scolaires	-9'200	-9'000	-8'626.80

^{13|} L'évolution des charges de cette position résulte de la variation démographique et d'investissements réalisés dans les homes du district de la Sarine.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
5 AFFAIRES SOCIALES ¹⁴	-1'982'390	-1'831'905	-1'762'346.38
Structures d'accueil de la petite enfance	-530'000	-436'000	-458'947.50
Institutions pour handicapés	-744'860	-701'350	-681'600.10
Part à l'aide sociale cantonale et régionale	-506'280	-491'295	-435'431.80
Contributions diverses	-118'005	-115'810	-109'964.70
Assistance locale	-37'900	-54'000	-31'368.70
Animation locale	-52'500	-48'000	-49'000.60
Part aux cotisations arriérées maladie et AVS	-6'000	500	-4'616.50
Leg du Fond Roland et Bianca Manigley ¹⁵	13'155	14'050	8'583.52

^{14|} Les dépenses de ce chapitre sont en augmentation de CHF 150'485 par rapport au budget 2014. Cette variation provient de l'augmentation d'une part des enfants fréquentant les structures d'accueil (+ CHF 94'000) et d'autre part de notre participation aux institutions pour handicapés (+ CHF 43'510).

^{15|} Notre commune ayant hérité de la fortune de Roland et Bianca Manigley, nous trouvons dans ce chapitre un produit de CHF 13'155 affecté à l'assistance locale selon les désirs des donateurs.



	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	-1'394'230	-1'342'550	-1'319'107.98
Routes ^{16l}	-778'760	-729'100	-774'907.78
Traitement du personnel édilitaire	-351'300	-298'800	-273'554.20
Entretien du réseau routier	-230'900	-230'800	-270'137.78
Entretien hivernal	-40'000	-40'000	-73'865.20
Consommation éclairage public	-67'000	-72'000	-67'374.05
Etudes d'aménagements routiers	-15'000	-15'000	-10'697.80
Frais de véhicules et de machines	-39'010	-36'250	-39'117.25
Achats de machines et de matériel	-24'000	-25'000	-28'845.95
Frais de télécommunications	-3'500	-3'200	-3'067.95
Location d'espaces pour l'édilité	-10'500	-10'500	-10'497.60
Redevance de la SGA et publicités	2'450	2'450	2'250.00
Transports publics ^{17l}	-615'470	-613'450	-544'200.20
Part au trafic régional	-226'505	-225'790	-183'695.70
Participation à l'Agglo Mobilité	-350'565	-335'460	-312'034.50
Subvention des abonnements	-30'000	-47'000	-40'645.00
Abonnements journaliers "Flexi"	-8'400	-5'200	-7'825.00

^{16l} Les sommes affectées au service de l'édilité correspondent à celles de l'an dernier, à l'exception du poste salaires (+ CHF 52'500), qui résulte de la mutation de certains employés dans les diverses activités communales.

^{17l} La participation communale au trafic régional est stable. Les dépenses relatives à l'Agglo Mobilité (+ CHF 15'105) résultent de l'amélioration de la desserte de certaines lignes en soirée. La réduction du montant destiné à encourager l'utilisation des transports publics (- CHF 13'800) provient du changement du mode de versement de l'aide communale.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-237'400	-292'515	-274'474.85
Eau potable ¹⁸ (déficit 2015 CHF 2'120.- / taux de couverture 99,39 %)			
- Traitement de la préposée	-2'000	-2'000	-1'564.55
- Achats d'eau au Consortium	-145'600	-145'000	-135'931.05
- Participation au déficit du Consortium	-38'320	-31'080	-21'361.40
- Entretien du réseau	-30'870	-45'860	-79'960.40
- Gestion technique du réseau (SI Fribourg)	-25'000	-21'500	-18'626.20
- Intérêts sur le capital investi	-100'000	-100'000	-100'000.00
- Amortissements obligatoires	-4'000	0	0.00
- Frais de gestion administrative	-2'150	-2'150	-2'150.00
- Produit des ventes et de la taxe fixe	345'820	344'050	341'141.50
Eaux usées ¹⁹ (déficit 2015 CHF 0.- / taux de couverture 100,00 %)			
- Traitement de la préposée	-2'000	-2'000	-1'564.40
- Entretien du réseau des canalisations	-30'450	-30'300	-28'164.25
- Honoraires et mise à jour du cadastre PGEE	-3'000	-5'000	-4'919.95
- Frais d'exploitation des STEP	-232'020	-217'890	-179'878.70
- TVA	-20'500	-20'500	-21'309.40
- Affectation réserve renouvellement conduites	-5'990	-16'160	-25'000.00
- Intérêts sur le capital investi	-200'000	-200'000	-200'000.00
- Amortissements obligatoires	-196'000	-196'000	-236'000.00
- Frais de gestion administrative	-2'150	-2'150	-2'150.00
- Produit de la taxe d'épuration	692'110	690'000	667'009.20
Déchets ²⁰ (déficit 2015 CHF 21'400.- / taux de couverture 97,20 %)			
- Frais de la déchetterie	-152'570	-166'740	-125'746.80
- Ramassage et traitement des déchets	-216'280	-199'000	-198'609.05
- Produit net des sacs taxés et de la taxe déchets	347'450	274'600	278'567.95
Divers			
- Cimetière	-11'150	-12'825	-8'029.30
- Endiguements ²¹	-77'000	-55'220	-38'666.95
- Protection de la nature	-9'500	-8'150	-1'200.00
- Aménagement du territoire ²²	-102'500	-108'750	-122'440.85
- Part à l'Agglo Aménagement régional	-13'730	-12'890	-7'920.25

¹⁸⁾ La rubrique «Eau potable» subit peu de modification en regard du budget 2014 et enregistre un taux de couverture de 99,39 %.

¹⁹⁾ La taxe d'épuration décidée le 11.10.2010 permet, d'une part, d'obtenir un taux de couverture des frais de 100 % et, d'autre part, d'alimenter la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations (+ CHF 5'990).

²⁰⁾ L'augmentation des déchets valorisables permet de réduire le coût global de la déchetterie (- CHF 14'170). Les frais d'exploitation sont relativement stables. La constante augmentation des déchets encombrants influence les coûts de + CHF 17'280. Afin d'atteindre un taux de couverture proche des 100 %, le Conseil communal a porté la taxe fixe annuelle de CHF 65 à CHF 100 pour les personnes seules et à CHF 200 pour les ménages et familles.

²¹⁾ Les dépenses ordinaires de l'entretien du Tiguellet sont stables. Cependant, l'an prochain des mesures d'aménagement qui consistent à intégrer le dernier secteur du Tiguellet, qui se situe entre l'école de Corminboeuf et le lieudit «le Village suisse», nécessitent des frais supplémentaires qui seront financés par la dissolution partielle de la réserve constituée en couverture de ces travaux (voir chapitre 9). Ces dépenses, initialement prévues en 2014, ont été reportées en 2015.

²²⁾ Ce poste représente le coût des études en cours pour la révision de notre plan d'aménagement local, harmonisé à celui de l'Agglomération, ainsi que la sous-traitance de la gestion des permis de construire ; il est en légère baisse par rapport à 2014 (- CHF 6'250).

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
8 ECONOMIE	-63'245	-52'280	-47'745.03
Part à la Corporation forestière de la Sonnaz	-8'380	-10'920	-9'739.00
Part à la promotion touristique de l'Agglo	-23'830	-24'260	-24'584.00
Part à la promotion économique de l'Agglo	-10'035	-12'100	-9'498.25
Commission et audit énergétique ²³⁾	-11'000	-5'000	-3'923.78
Soutien financier pour énergies renouvelables ²³⁾	-10'000	0	0.00

²³⁾ Il y a lieu de relever les sommes affectées aux énergies renouvelables qui ascendent à CHF 21'000.

	BUDGET 2015	BUDGET 2014	COMPTES 2013
9 IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	10'857'105	10'262'050	10'286'511.21
Impôts ²⁴	13'035'895	12'121'870	12'391'063.57
- Revenu/fortune des personnes physiques	6'685'000	6'390'000	6'308'745.40
- Bénéfice/capital des personnes morales	3'325'000	2'860'000	2'750'000.00
- Contributions immobilières	2'255'000	2'250'000	2'150'975.00
- Prestations en capital	100'000	100'000	95'884.75
- Impôts sur gains immobiliers et mutations	350'000	200'000	378'812.95
- Impôts et taxes diverses	15'250	15'000	18'307.15
- Impôt sur les véhicules à moteur	287'645	286'370	374'047.90
- Impôts sur les divertissements	97'000	96'500	102'201.40
- Solde fiscaux des années précédentes	0	0	286'035.45
- Frais de poursuites et abandons d'impôts	-34'000	-29'000	-33'928.23
- Intérêts rémunérateurs	-45'000	-47'000	-40'018.20
Péréquation financière ²⁵	-1'168'845	-1'093'250	-1'037'310.00
- Contribution à la péréquation des ressources	-1'304'790	-1'218'625	-1'160'202.00
- Attribution de la péréquation des besoins	135'945	125'375	122'892.00
Finances	-686'640	-643'770	-636'261.46
- Intérêts des dettes ²⁶	-121'335	-169'960	-150'464.97
- Part aux frais/produits financiers de l'Agglo	-685	-700	1'042.50
- Amortissements obligatoires et locations fin. ²⁶	-606'170	-522'170	-522'170.00
- Intérêts des capitaux	45'500	53'000	39'252.91
- Honoraires et frais de gestion	-3'950	-3'940	-3'921.90
Immeubles ²⁷	-493'305	-377'975	-430'308.25
- Commission de bâtisse	-5'000	0	-640.00
- Traitement du personnel de conciergerie	-238'500	-257'800	-259'776.35
- Loyers du domaine communal	53'700	53'700	68'357.15
- Loyers des logements, de la Faye et du Rural	235'800	233'440	225'769.95
- Loyer du Manoir	0	190'000	190'000.00
- Loyers des centres sportif et scolaire	61'000	61'000	60'100.00
- Loyers payés à des tiers	-51'000	-51'000	-51'000.00
- Assurances, énergies et nettoyages	-263'115	-251'205	-213'962.78
- Honoraires pour études diverses	-1'000	-1'000	-400.00
- Entretien des bâtiments ²⁷	-165'000	-203'000	-258'453.45
- Contrats et abonnements d'entretien	-30'310	-29'060	-35'819.70
- Intérêts hypothécaires	-1'445	-1'600	0.00
- Attribution Fond Manigley au chapitre social	-13'155	-14'050	-8'583.52

- Achats divers et frais du Registre Foncier	-5'250	-5'450	-2'958.25
- Equipements de locaux	-31'000	-55'000	-72'960.05
- Décompte de la propriété de La Chassotte	-39'030	-46'950	-69'981.25
Postes non ventilables	170'000	255'175	-672.65
- Part. études diverses pour fusions diverses	0	-70'000	-73'142.75
- Part. Au Bois de mon Cœur	0	0	-30'000.00
- Part. de l'Etat 2ème année école enfantine	0	135'175	135'174.00
- Amortissements supplémentaires divers	0	0	-32'703.90
- Amortiss. supplémentaire toiture école 92	0	-300'000	0.00
- Dissolution réserve toiture école 92	0	300'000	0.00
- Dissolution réserve pour entretien immeubles	100'000	150'000	0.00
- Dissolution réserve pour entretien endiguements	70'000	40'000	0.00
Résultat de l'exercice	-97'465	-516'115	-144'095.68

²⁴ Comme indiqué dans le préambule, le produit fiscal a été calculé au taux de CHF 0,70 et adapté en fonction des directives du Service cantonal des contributions et de l'évolution démographique et conjoncturelle de notre commune. La variation en regard du budget 2014 se monte à + CHF 295'000 pour les personnes physiques et à + CHF 465'000 pour les personnes morales. Cependant, cette évolution positive des recettes fiscales (+ CHF 760'000) est en grande partie absorbée par l'augmentation des charges liées à l'Etat (+ CHF 397'675) et celles de la région (+ CHF 71'930), soit au total + CHF 469'605.

²⁵ Cette position représente les effets tangibles pour notre collectivité de la péréquation financière des ressources et des besoins. Toutefois, cette dernière a augmenté de CHF 75'595 en regard de l'an dernier.

²⁶ L'évolution de la dette communale, l'affectation des frais effectifs liés à la protection de l'environnement et le renouvellement de certains emprunts à des taux avantageux influencent directement les postes «Intérêts des dettes» (- CHF 48'625). La variation des amortissements obligatoires (+ CHF 84'000) provient des nouveaux investissements réalisés.

²⁷ L'ensemble des loyers du patrimoine communal regroupés sous la rubrique «Immeubles» se monte à CHF 350'500. La vente du Manoir a pour effet de diminuer les loyers de CHF 190'000 et en contrepartie à ne plus participer au déficit de la Fondation. Le personnel, l'entretien, la location de locaux, l'équipement et les frais d'exploitation des immeubles atteignent la somme de CHF 680'370 sans la Chassotte, suite à la dissolution partielle de CHF 100'000 de la réserve figurant au bilan.

Commentaires du Conseil communal

Malgré les efforts du Conseil communal pour maîtriser les dépenses inhérentes à chaque dicastère, ce budget confirme la tendance constatée ces dernières années selon laquelle la courbe des dépenses augmente plus rapidement que celle des recettes, en raison de l'évolution des charges liées au canton et à la région (+ CHF 4'124'415 depuis le budget 2007), alors que le produit des divers impôts n'a progressé que de CHF 2'718'270 durant la même période, malgré une augmentation de la population de 385 habitants. Les dépenses affectées dans le futur exercice à l'entretien de notre patrimoine se montent à CHF 710'790. La maîtrise de la situation financière sur le long terme est assurée, suite à la décision de l'Assemblée communale du 13.10.2014 et elle permettra de surcroît aux autorités communales d'assumer les importantes dépenses prévues sur notre territoire par le PA2 de l'Agglomération (projet d'agglomération 2).



Evolution des charges liées et des impôts entre 2008 et 2015

Désignation	Cptes apurés 2008	Cptes apurés 2009	Cptes apurés 2010	Cptes apurés 2011	Cptes apurés 2012	Cptes apurés 2013 PROV.	Budget 2014	Budget 2015
Population légale de réf. (Nbre habitants N-1)	2603	2758	2982	3010	3031	3043	3146	3160 (estimation)
Nbre contribuables pers. physiques	2089	2075	2084	2071	2080 (estimation)	2090 (estimation)	2100 (estimation)	2110 (estimation)
Charges brutes liées à l'Etat	4'149'647.70	4'698'296.25	4'961'962.85	5'844'325.75	5'849'725.10	5'833'477.20	6'004'130.00	6'281'370.00
Charges brutes liées à la Région	2'346'383.85	2'513'939.45	2'726'188.45	2'871'814.48	3'072'976.50	3'143'714.00	3'409'730.00	3'461'350.00
TOTAL CHARGES BRUTES LIEES	6'496'031.55	7'212'235.70	7'688'151.30	8'716'140.23	8'922'701.60	8'977'191.20	9'413'860.00	9'742'720.00
Charges brutes liées / habitant	2'495.59	2'615.02	2'578.18	2'895.73	2'943.81	2'950.11	2'992.33	3'083.14
Charges brutes liées / contribuable	3'109.64	3'475.78	3'689.12	4'208.66	4'289.76	4'295.31	4'482.79	4'617.40
Charges nettes liées à l'Etat	3'686'160.99	4'110'912.60	4'322'629.85	5'051'219.10	5'151'709.60	5'138'016.20	5'389'080.00	5'786'755.00
Charges nettes liées à la Région	2'325'943.75	2'507'815.40	2'459'757.05	2'599'889.85	2'761'807.25	2'858'861.30	3'056'300.00	3'128'230.00
TOTAL CHARGES NETTES LIEES	6'012'104.74	6'618'728.00	6'782'386.90	7'651'108.95	7'913'516.85	7'996'877.50	8'445'380.00	8'914'985.00
Charges nettes liées / habitant	2'309.68	2'399.83	2'274.44	2'541.90	2'610.86	2'627.96	2'684.48	2'821.20
Charges nettes liées / contribuable	2'877.98	3'189.75	3'254.50	3'694.40	3'804.58	3'826.26	4'021.61	4'225.11

Planification financière de fonctionnement 2015-2019

Compte	Désignation	Budget 2015		Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Population légale de réf. (N-1)										
0	ADMINISTRATION	1'789'665.00	229'450.00	1'781'670.00	226'800.00	1'777'995.00	222'160.00	1'781'865.00	223'915.00	1'795'635.00	223'920.00
1	ORDRE PUBLIC	3'739'915.00	7'000.00	3'779'890.00	7'000.00	3'811'440.00	7'000.00	3'863'385.00	7'000.00	3'887'655.00	7'000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'780'725.00	1'19'050.00	3'942'350.00	122'300.00	3'908'450.00	125'100.00	3'974'600.00	126'950.00	4'037'300.00	127'900.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	5'722'215.00	24'800.00	5'813'500.00	25'800.00	5'893'650.00	24'900.00	6'024'600.00	25'400.00	6'114'650.00	25'900.00
4	SANTE	1'161'885.00	30'800.00	1'200'370.00	31'860.00	1'251'900.00	32'500.00	1'315'430.00	33'350.00	1'384'980.00	34'200.00
5	AFFAIRES SOCIALES	1'987'145.00	14'755.00	2'027'310.00	14'415.00	2'084'190.00	14'075.00	2'132'600.00	13'905.00	2'184'800.00	13'735.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'520'480.00	128'250.00	1'565'330.00	128'470.00	1'579'385.00	128'890.00	1'588'175.00	128'910.00	1'623'200.00	139'110.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2'086'120.00	1'828'720.00	2'513'755.00	2'315'420.00	2'750'735.00	2'675'816.00	2'768'320.00	2'681'100.00	2'768'205.00	2'686'770.00
8	ECONOMIE	63'245.00		57'650.00		53'100.00		53'550.00		53'950.00	
9	IMPOTS, FINANCES ET IMMEUBLES	3'615'525.00	14'172'630.00	3'647'465.00	14'174'455.00	3'720'100.00	15'101'510.00	3'829'000.00	15'457'915.00	3'902'260.00	15'813'695.00
	TOTAUX	16'950'920.00	16'853'455.00	17'595'230.00	17'617'310.00	18'100'045.00	18'231'550.00	18'432'975.00	18'598'045.00	18'731'515.00	18'971'830.00
	Résultat	-97'465.00	-0.58%	22'080.00	0.13%	131'505.00	0.72%	165'070.00	0.89%	240'315.00	1.27%

Subventionnement des titres de transports

Afin de promouvoir l'usage des transports publics, la commune de Givisiez subventionne l'achat des titres de transports réguliers.

Jusqu'à présent, les habitants ayant leur domicile légal à Givisiez pouvaient se faire rembourser leur titre de transport (abonnement «Frimobil» ou abonnement général) dès l'achat de leur abonnement. Toutefois, il a été constaté que certaines personnes ayant bénéficié de la subvention communale quittaient la commune avant l'échéance de l'abonnement.

Dès lors, le Conseil communal a décidé d'introduire, dès le 1^{er} janvier 2015, de nouvelles modalités de remboursement :

- le remboursement s'effectuera dès l'échéance du titre de transport ;
- les étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans devront présenter leur carte d'étudiant ou un justificatif de formation.

Pour rappel, chaque détenteur d'un titre de transport se présentant personnellement à l'administration communale obtient, sous réserve des modalités précitées :

- une participation de CHF 10/mois ou CHF 120/an pour les adultes ;
- une participation de CHF 20/mois ou CHF 214/an pour les jeunes jusqu'à 20 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans.

P'tit Givi 2014-2015

Courant octobre, chaque ménage de Givisiez a reçu un exemplaire du P'tit Givi dans sa boîte aux lettres.

Les lecteurs assidus auront remarqué des erreurs de pagination dans le sommaire. Nous vous prions de nous en excuser.

Nous espérons que ce décalage dans la numérotation des pages vous permettra malgré tout de trouver la bonne information dans le mode d'emploi de la vie locale.

Horaires de l'administration communale et de la déchetterie durant les fêtes de fin d'année 2014

Durant les fêtes de fin d'année, **l'administration communale** sera ouverte au public selon les horaires suivants :

lundi	22 décembre 2014	de 13h30 à 17h
mardi	23 décembre 2014	de 13h30 à 18h30
mercredi	24 décembre 2014	fermé
jeudi	25 décembre 2014	fermé
vendredi	26 décembre 2014	fermé
lundi	29 décembre 2014	de 13h30 à 17h
mardi	30 décembre 2014	de 13h30 à 18h30
mercredi	31 décembre 2014	fermé
jeudi	1er janvier 2015	fermé
vendredi	2 janvier 2015	fermé

Dès le 5 janvier 2015, reprise de l'horaire habituel.

Nous vous remercions d'ores et déjà de prendre vos dispositions suffisamment tôt pour les formalités administratives à remplir durant cette période.

La déchetterie sera quant à elle desservie comme suit :

lundi	22 décembre 2014	de 16h à 18h30
mardi	23 décembre 2014	de 16h à 18h30
mercredi	24 décembre 2014	fermé
jeudi	25 décembre 2014	fermé
vendredi	26 décembre 2014	fermé
samedi	27 décembre 2014	de 9h à 17h30
lundi	29 décembre 2014	de 16h à 18h30
mardi	30 décembre 2014	de 16h à 18h30
mercredi	31 décembre 2014	fermé
jeudi	1er janvier 2015	fermé
vendredi	2 janvier 2015	fermé
samedi	3 janvier 2015	de 9h à 17h30

Dès le 5 janvier 2015, reprise de l'horaire habituel.

Le Conseil communal et le personnel communal vous souhaitent de très bonnes Fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2015.

IN MEMORIAM

Le Conseil communal rend hommage à deux fidèles serviteurs de la Commune de Givisiez décédés cette année.



† Jules Lenweiler

Né en 1932, Jules Lenweiler arrive à Givisiez en été 1972, comme instituteur. L'école se trouve alors dans la Maison communale. Aimant ses élèves, il se fait très vite connaître et apprécié comme un «régent» compétent, disponible et dévoué, aux multiples talents éclectiques. Tant et si bien qu'il est nommé inspecteur scolaire en 1980. Il s'y distingue par son sens de l'écoute et son attitude encourageante envers le corps enseignant. Il participe en outre à l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement, dont un excellent manuel de géographie à l'intention des élèves de 5ème et 6ème classes primaires.

Jules Lenweiler oeuvra durant deux législatures au sein du Conseil communal, de 1982 à 1991, dirigeant le dicastère de l'épuration, de l'édilité et des forêts.

Durant cette période-clé se construisaient les coûteux ouvrages de l'AESC (nouvelle station d'épuration de Pensier) et de l'AELA (galerie creusée jusqu'à la STEP de Fribourg). Suivant ces dossiers de près, Jules Lenweiler défendit efficacement les intérêts de Givisiez au sein de ces deux associations de communes. On lui doit aussi l'organisation et la mécanisation du service de l'édilité, qu'il s'agissait d'adapter aux infrastructures d'une commune en développement.

Par ailleurs, dès l'achat du Manoir en 1982, Jules Lenweiler s'engagea avec conviction pour son affectation en home pour personnes âgées. Il s'impliqua alors avec énergie dans l'important chantier qui transforma un bâtiment vétuste en un magnifique édifice, dont Givisiez s'enorgueillira encore longtemps.

Très attaché à son village, il participa activement à la vie locale, mettant notamment son talent musical au service du chant d'église et du Petit Choeur, qu'il dirigea durant plusieurs années.

Jules Lenweiler s'en alla le 25 juillet 2014. Il laisse à Givisiez le souvenir d'un homme engagé et consciencieux, sincère et dévoué, au sourire aimable et au regard franc. Un homme qu'il faisait bon rencontrer et avec qui il faisait bon travailler.



† Paul Bersier

Né en 1942, Paul Bersier siégea par deux fois au Conseil communal. Lors d'une première période, de 1976 à 1982, il s'occupa du service des eaux, puis de l'aménagement du territoire et des constructions. Ensuite, de 2006 à 2011, il dirigea le dicastère des affaires scolaires.

Entretemps, Paul Bersier fut membre, puis président de la Commission financière et, parallèlement, présida aussi le Conseil de paroisse.

Givisiez doit beaucoup à Paul Bersier. Il eut notamment comme lourde tâche de mettre en oeuvre le plan d'aménagement local de 1978, qui déclencha véritablement le dé-

veloppement de la commune. Il joua aussi un rôle déterminant dans l'acquisition du Manoir, puis au sein de la Fondation chargée d'exploiter ce home.

Ancien directeur de Télécom Fribourg (devenu Swisscom), il participa activement à la mise en place de la centrale 144 pour le service de l'ambulance. Il siégea également au Conseil d'administration des TPF. La Commune de Givisiez tira naturellement profit de sa grande expérience et des judicieux avis que Paul Bersier pouvait émettre sur tous les aspects de la vie locale.

Paul Bersier est décédé le 14 mai 2014. Le Conseil communal conserve de lui l'image d'un humaniste, mais aussi d'un homme de grande culture, féru d'histoire, qui contribua avantageusement à façonner celle de sa commune.

Profondément attristé par les décès de Paul Bersier et Jules Lenweiter, le Conseil communal présente à leurs épouses, enfants et petits-enfants, ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus vive sympathie.

Il se fait aussi l'interprète de la population de Givisiez pour témoigner ici toute l'admiration et la reconnaissance dues à ces deux fidèles serviteurs de la Commune.

Vie sportive, culturelle et sociale



Association Lire et Ecrire

EDUQUA

Cours de français écrit pour personnes parlant le français

Cours de perfectionnement en lecture et écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours intensifs d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage,
les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
ecrire.ch
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : [fribourg@lire-et-](mailto:fribourg@lire-et-ecrire.ch)

Internet : www.lire-et-ecrire.ch

Marcello, une grande artiste native de Givisiez

Le Musée d'art et d'histoire Fribourg consacre une exposition à la sculptrice.

Givisiez peut s'enorgueillir de compter parmi ses «enfants» une artiste majeure du dix-neuvième siècle: Adèle d'Affry, dite Marcello (1836-1879). Le Musée d'art et d'histoire Fribourg (MAHF) lui consacre son exposition d'hiver. C'est l'occasion pour les habitants de la commune de (re)découvrir les œuvres et la vie d'une femme dont la brillante carrière s'est déroulée entre la Suisse, la France et l'Italie.

Fille de Louis d'Affry et de Lucie née de Maillardoz de Rue, Adèle avait à peine dix-huit ans lorsqu'elle partit à Rome pour suivre des cours auprès du sculpteur suisse Heinrich Imhof. Elle y découvrit aussi les œuvres de Michel-Ange dont elle nourrit son art.

L'aristocrate fribourgeoise Adèle d'Affry devint duchesse de Castiglione Colonna par mariage, mais un veuvage précoce la vit se tourner vers la peinture et la sculpture... trente ans avant l'ouverture aux femmes de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Malgré une vie écourtée par la tuberculose, elle réussit un parcours admirable entre néoclassicisme et impulsions artistiques nouvelles. En 1863, elle adopta Marcello, nom «d'art et de guerre», pour sa première participation au Salon de Paris organisé par la Société des artistes français.

Fréquentant nombre d'amis artistes et musiciens (Courbet, Delacroix, Morisot, mais aussi Liszt ou Gounod), Marcello était également reçue dans les salons du Tout-Paris impérial - et jusqu'à la cour de Napoléon III, l'impératrice Eugénie appréciant le talent de la sculptrice.

L'exposition, qui compte plus de deux cents œuvres (sculptures, peintures, dessins...), est ouverte jusqu'au 22 février 2015.



Légende photo : La Pythie, chef-d'œuvre de Marcello, figure en bonne place au cœur du grand escalier d'apparat de l'Opéra Garnier. Le MAHF en possède une version réduite en bronze réalisée selon les vœux de l'artiste, © MAHF/ photo : Francesco Ragusa



Le FC Givisiez, un club en devenir

Fondé en 1947, le FC Givisiez a connu une saison 2013-2014 de toute beauté. Le club est en plein essor et voit ses équipes tutoyer le sommet de leur catégorie de jeu. Petit flash-back sur la saison passée.

- Le FC Givisiez Ia, au terme de la saison régulière, termine à la première place de son groupe et se qualifie, pour la seconde année consécutive, pour les finales de promotion en 3ème ligue. Ces finales sourient à l'équipe qui remporte non seulement ses cinq matches de qualification, mais aussi la finale cantonale de 4ème ligue, en battant le FC Cottens. Bilan: une promotion en 3ème ligue et le titre de champion fribourgeois de 4ème ligue. Félicitations à toute l'équipe et à son entraîneur Patrick da Silva.
- Le FC Givisiez Ib milite en 4ème ligue, lors de la saison passée et se qualifie également pour les finales de promotion en 3ème ligue, en terminant premier de son groupe et en ne perdant aucun match durant la saison régulière. Les finales se déroulent un peu moins bien et, surtout en raison d'un règlement interdisant deux équipes d'un même club de militer en 3ème ligue, l'équipe ne peut accéder à la ligue supérieure. Quel dommage, après un aussi beau parcours. Bravo à toute l'équipe et à son entraîneur Fidan Fusha.
- Depuis quelques saisons, le FCFF féminin Givisiez dispose d'une équipe féminine qui a apporté un souffle nouveau au club. De plus, cette équipe a démontré d'excellentes qualités sportives qui lui ont permis de connaître successivement deux promotions en ligue supérieure, pour militer en 1ère ligue pour cette saison. Dernièrement, dans le cadre de la Coupe suisse, le FC Givisiez a eu l'honneur de jouer contre le FC Bâle, équipe de Super Ligue féminine. Malgré la défaite, la fête a été belle et a laissé une excellente impression auprès des pensionnaires de Super Ligue. Félicitations à toute l'équipe et à son entraîneur Philippe Thomet.
- Le FC Givisiez compte également une équipe de Seniors 30+ (il faut avoir 30 ans minimum) qui, au plaisir de continuer à jouer, allie celui de partager un bon repas avec l'équipe adverse après le match. Nous avons la chance d'être entraînés par Jacques Descloux qui insuffle dynamisme et enthousiasme à toute l'équipe.

Au niveau des Juniors, le FC Givisiez collabore pour les Piccolos, les F, les E et les D avec le FC Granges-Paccot. Pour les catégories supérieures des Juniors, à savoir les D promotions, les C, les B et les A, le FC Givisiez a une entente avec le FC Belfaux, le FC Corminboeuf et le FC Granges-Paccot. Pour cette saison, nous avons une équipe de B, une équipe de D, une équipe de E et des Piccolos qui jouent sur les installations de Chandolan.



Nous tenons sincèrement à remercier la Commune de Givisiez et son personnel pour la mise à disposition des installations et tout le travail fourni, permettant à plus de 150 footballeurs de pratiquer leur sport favori dans d'excellentes conditions.

Venez nombreux découvrir ces équipes. Elles en valent la peine. Vive le FC Givisiez !

Dominique Roulin
Responsable technique


LEMANOIR

*la paroisse de Givisiez - Granges-Paccot
vous adresse une*

INVITATION



**à participer à la crèche vivante dans la cour du
Manoir le samedi 20 décembre 2014 à 18h.**

Après la célébration, les résidents du Manoir et les paroissiens sont invités
à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain

Pour ne pas perdre le Nord...

Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire est une fédération d'associations actives dans la solidarité internationale.

21 associations ayant une assise fribourgeoise confirmée sont fédérées au sein de Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire promeut des projets concrets de coopération internationale basée sur les droits humains, la justice sociale et le respect de l'environnement.



Par exemple

pensez aussi au Sud!



Togo et Bénin

Appui aux producteurs de pain de sorgho

Au Togo et au Bénin, le pain est largement consommé. Fait de farine de blé importé, ses qualités nutritives sont médiocres. Lorsque les marchés mondiaux flambent, l'approvisionnement est menacé. Or un test a montré une réelle demande pour du pain de sorgho local. Ce projet, coordonné par **Brücke · Le pont**, cherche à permettre aux acteurs de la filière du pain de sorgho (boulangères, meuniers et paysans notamment) d'améliorer leurs revenus en vendant un produit sain et local.

22 communes fribourgeoises participent déjà à cette chaîne de solidarité.

Et la vôtre ?

Attalens, Avry, Bas Intyamou, Bas Vully, Bulle, Charmey, Corbières, Corminboeuf, Ependes, Fribourg, Givisiez, Haut Vully, Granges Paccots, Matran, Neyruz, Portalban, Romont, Rossens, Sevaz, Prez-Vers Noreaz, Val de Charmey, Villars sur Glâne

Intérêt pour votre commune

Expertise des projets

Un seul interlocuteur

La garantie d'une bonne utilisation des fonds attribués au développement et à la solidarité

Une image dynamique et solidaire

Un moyen de financer des projets de manière plus impliquée et concrète



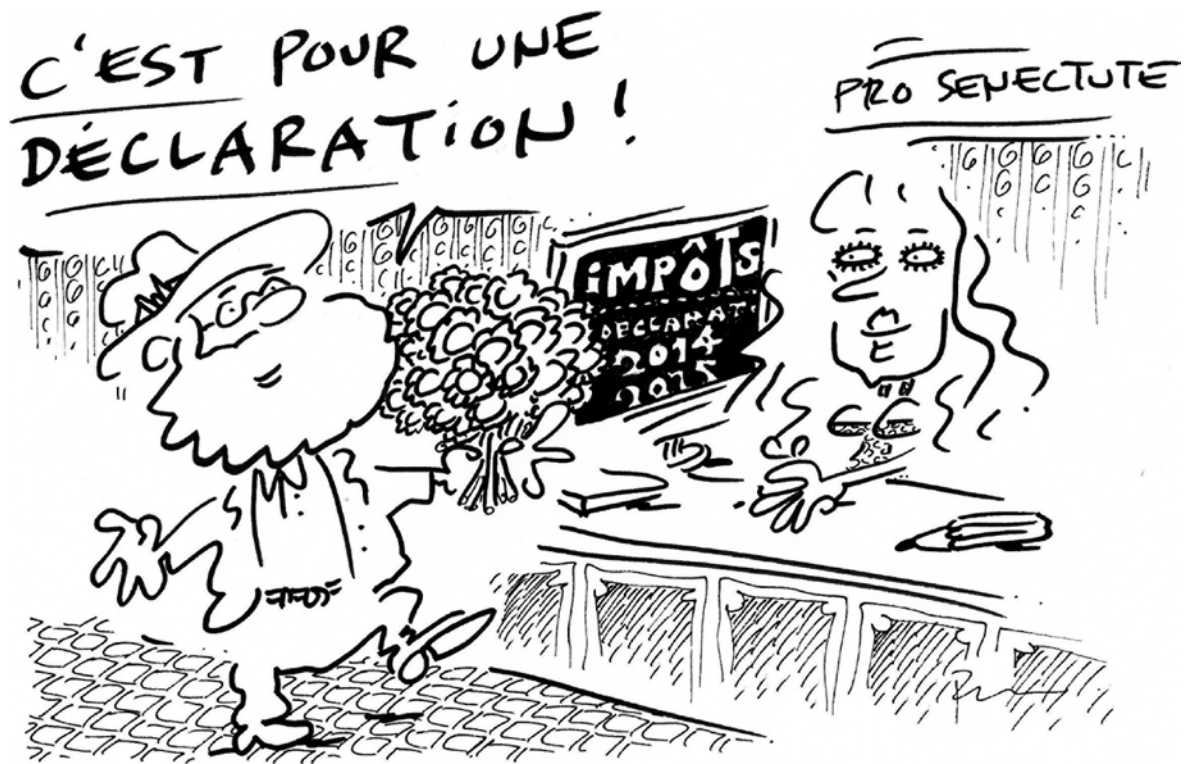
Fribourg-Solidaire
CP 118, 1709 Fribourg
026 422 17 86
www.fribourg-solidaire.ch
info@fribourg-solidaire.ch

11^{ème} service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.



Pour qui ?	Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ?	Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne
Quand ?	Du 26 janvier 2015 au 27 mars 2015
Frais ?	Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute - Ch. de la Redoute 9 - 1752 Villars-sur-Glâne 1 - Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture - 8.30-11.30 / 13.30-16.30

Information importante pour femmes enceintes

La femme qui attend un bébé ou la famille avec enfants en dessous de trois ans, peut tirer grand profit du Manuel BabyGuide, très complet et unique. Dans ce Manuel officiel Suisse, les parents trouvent tout sur la grossesse, la naissance et les trois premières années de vie de l'enfant: santé, prévention, droit, sécurité, prévoyance, pédagogie, astuces, adresses, etc. BabyGuide est actuel, fiable et officiel, car son contenu provient de plus de 65 organisations professionnelles ainsi que de 16 Offices et Bureaux fédéraux de tous les sept Départements fédéraux. BabyGuide - l'Original en matière de guide-conseil moderne - est prescrit par les gynécologues, pédiatres, sages-femmes, puéricultrices et conseillères en lactation IBCLC et peut être retiré en pharmacie ou droguerie (où, le cas échéant, il peut être donné directement). Cette solution sensée et écologique a fait ses preuves depuis 18 ans!



BabyGuide favorise la santé et augmente la sécurité et la joie d'être parents. Nous pouvons recommander BabyGuide également, parce qu'il est remis gratuitement et peut être utile aux habitants de notre commune. Plus d'informations: www.babyguide.ch. Ou demandez à votre médecin, pharmacien(ne) ou droguiste.

*BabyGuide - Le Manuel officiel Suisse
(Editions BabyGuide Sàrl, Chemin du Petit Flon 31,
1052 Le Mont-sur-Lausanne)*

**P.P.
1762 GIVISIEZ**